

Lons-le-Saunier, le 15 janvier 2019

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale
à
Mesdames et Messieurs les directeurs
chargés d'école

Mesdames et Messieurs les professeurs
des écoles et instituteurs

S/C de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale



**Division du 1er degré
Moyens et gestion
collective**

OBJET : Demande de mise en détachement pour la rentrée
scolaire 2019-2020 / Demande de réintégration suite à mise en détachement.

Références :

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
(notamment les articles 45 à 48).
- Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié par le décret
n° 2002-684 du 30 avril 2002 (notamment les articles 14 à 39).

Dossier suivi par :
Karine FUMEY

Mél :
karine.fumey
@ac-besancon.fr

Téléphone :
03.84.87.27.16

Fax :
03.84.87.27.04

335,Rue Ragmey
BP 602
39021 Lons le Saunier
Cedex

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dispositions ci-dessus
référencées relatives à la mise en détachement. Les demandes de mise en
détachement et de réintégration suite à une mise en détachement pour la
prochaine rentrée scolaire seront à adresser à la division du 1er degré
(moyens et gestion collective), en deux exemplaires (note jointe
accompagnée des pièces justificatives), par la voie hiérarchique pour le
1^{er} mars 2019.

La notice jointe vous précise les dispositions réglementaires relatives à la
mise en détachement. Je vous invite à vous y référer.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout complément
d'information.